

Nos pistes pour l'avenir de la forêt privée

Suite à la publication en mars 2005 des résultats de l'enquête de motivation des propriétaires privés, le Forestier Privé Rhône-Alpes est allé à la rencontre de propriétaires, mais aussi de professionnels - notaires, experts forestiers ou élus locaux - afin d'analyser les meilleures propositions ressortant de cette étude. Au programme du débat : aménagement foncier, accroissement de la mobilisation et regroupement.



© E. Leroy-Terquem
Marcel Deschamps, propriétaire remembreur

Regroupement foncier

« On n'est plus des propriétaires forestiers, on est des sylviculteurs ! », insiste Marcel Deschamps, propriétaire à Monsols dans le Rhône. Après avoir hérité 5 ha de forêt en 1971 de ses parents, il exploite, replante, achète, échange des parcelles, recueille des conseils de spécialistes, s'investit toujours plus, jusqu'à obtenir 35 ha de Douglas et de sapins répartis sur une dizaine de parcelles. À écouter son histoire, on a envie d'y croire : et si le profil de M. Deschamps n'avait plus rien d'exceptionnel dans le monde de la forêt privée ? Les résultats de l'enquête commandée par le CRPF nous ramènent à la réalité. On y découvre le taux de propriétaires désintéressés de leurs forêts (13 %* de « propriétaires contrariés »), mais aussi les différentes sources d'intérêt des propriétaires - l'investissement dans la vie locale, le potentiel économique ou encore la fonction environnementale - ainsi que l'accueil suscité par une série de propositions : une base de travail non négligeable pour développer la filière.

Dans le domaine de l'aménagement foncier, trois propositions semblent sortir du lot : limiter la durée des indivisions à 5 ans (37 % d'acceptabilité), bénéficier de conseils d'un notaire pour éviter le morcellement (48 %) et de droits de mutations réduits en cas d'échange, de vente ou d'achat de petites parcelles (46 %). M^e Sylvie Chef-d'Hôtel-Dieval, notaire travaillant régulièrement sur la transmission de biens forestiers, réagit à ces résultats : « Cela confirme ce que je peux constater sur le terrain : il y a une multiplication des propriétaires, des surfaces très petites et des indivisions, indique-t-elle. Celles-ci sont le meilleur moyen pour que personne ne s'occupe des parcelles puisqu'elles ne représentent aucune valeur, ni d'un point de vue capital ni d'un point de vue revenu. » Évoquées dans l'enquête, des solutions alternatives aux indivisions existent, comme les groupements forestiers ou les groupements fonciers ruraux, mais il faut en l'occurrence que les familles aient déjà réfléchi à la question en amont. Selon le notaire, le véritable problème se situe plutôt du côté des propriétaires forestiers n'ayant pas entamé de réflexion. « On ne compte plus le nombre de parcelles impossibles à localiser ou dont les héritiers ignorent l'existence, poursuit-elle. Mais on ne peut pas les blâmer. Avant de tirer quoique ce soit d'une parcelle, il faut déjà pouvoir l'identifier. Il faut en général faire un bornage officiel qui doit être réalisé par un

géomètre expert en présence de tous les propriétaires concernés. Ce qui est très coûteux en regard de la valeur de la parcelle. Tant que l'on n'aura pas réglé ce problème, il ne servira à rien d'aller plus loin. »

Pour l'instant, les initiatives locales pour lutter contre le morcellement consistent à inciter à la restructuration foncière. Depuis 2006, le Département du Rhône prend en charge 80 % des frais d'actes notariés pour l'échange ou la cession de parcelles de moins de 4 ha dans le cas où l'acquéreur possède déjà une parcelle contiguë. « C'est cette mesure qui m'a incité à investir un peu plus pour obtenir des tènements plus importants, assure Marcel Deschamps. Sur le secteur de Fond Colomb à Monsols, je suis parti d'une parcelle de 20 ares. Aujourd'hui, elle fait 10 ha. »



© E. Hell
Le bornage, première étape de la gestion

Pour M^e Sylvie Chef-d'Hôtel-Dieval, les incitations au regroupement foncier sont primordiales, mais il y a aussi d'autres pistes à exploiter pour diminuer le morcellement forestier : « *Nous pourrions imaginer par exemple un organisme public qui aurait un droit de préemption, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle dans le secteur forestier. Cette structure pourrait ensuite rétrocéder les parcelles à des propriétaires ou à des groupements forestiers préalablement constitués. Il existe même des outils déjà utilisables : la procédure de biens vacants peut être utilisée par les communes afin de se rendre propriétaires de parcelles délaissées.* »

► Contacts : - Marcel Deschamps : Les Bergers - 69860 Monsols
04 74 04 77 89
- M^e Sylvie Chef d'Hôtel Dieval : 26190 St Jean-en-Royans
04 75 48 60 27

Sylviculture - mobilisation

La deuxième série de propositions concerne la mobilisation. Une part importante des propriétaires souhaiterait l'application de mesures coercitives. Les propriétaires représentant 39 % des surfaces se prononcent en faveur d'une réquisition des biens forestiers en cas de non exploitation durant plus de 30 ans, que cela soit afin de les confier à une association locale de gestion ou de les classer en réserve de biodiversité. De même, les propriétaires représentant 34 % des surfaces estiment qu'il faut entretenir sa forêt sous peine de sanction.



Claude Muffat : une éclaircie groupée

Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, les propriétaires favorables aux sanctions ne sont pas des « forestiers exemplaires ». Pour expliquer ces chiffres, les auteurs de l'enquête évoquent « *le besoin qu'une autorité extérieure leur indique la conduite à suivre quant au bon entretien de leur forêt.* » Proposition suivante : les propriétaires représentant 30 %

des surfaces se disent intéressés par la réalisation collective de travaux forestiers. Claude Muffat, propriétaire de 35 ha d'épicéas à Thorens-Glières, illustre parfaitement cet état d'esprit. Après avoir dû reporter des éclaircies suite aux dégâts causés par les scolytes, il s'est regroupé avec d'autres propriétaires sous l'égide de Coforêt, pour réaliser une éclaircie groupée sur 26 ha. Il travaille à la fois

dans une logique de qualité et de rentabilité économique. Quinze ans après la plantation, il élague ses arbres à 9 mètres avec une machine type « singe » afin d'obtenir des « bois de menuiserie ». Deuxième point primordial : il éclaire régulièrement. « *Beaucoup de propriétaires forestiers imaginent qu'ils peuvent*

garder une réserve de bois sans intervenir dessus mais ce raisonnement est risqué ! D'une part parce que la plantation devient plus sensible aux risques de tempêtes et de maladies. Et d'autre part, parce qu'on empêche les arbres d'avenir de se développer et on finit par y perdre en volume total. On peut à la rigueur reculer de 2 à 3 ans une éclaircie pour des raisons économiques, mais il ne faut pas jouer avec le feu. »

Xavier de Marqueissac, expert forestier dans la Loire, participe de son côté à l'augmentation de la mobilisation. Membre de l'Association de gestionnaires forestiers (Agefor), il organise trois fois par an des ventes groupées. L'an dernier, Agefor a permis de commercialiser 40 000 m³ de bois dans le Massif Central lors de ses 3 ventes annuelles. Ces ventes nécessitent la mise en commun de lots de bois conséquents et de qualité équivalente. Il cherche aussi des débouchés pour des bois de moindre qualité afin d'encourager les groupements d'éclaircie, comme celui réalisé l'année dernière sur 25 ha, 41 parcelles cadastrales et impliquant 11 propriétaires. « *On en a sorti 2000 m³. Il faut s'inscrire dans un cadre dynamique. Pour bien connaître sa forêt, l'idéal est de l'inventorier pour comparer l'efficacité de la gestion d'une année sur l'autre. C'est ce genre d'initiatives qui enclenche naturellement la mobilisation.* »

► Contacts : - Claude Muffat : La Borne 74570 Thorens-Glières
04 50 22 85 92
- Xavier de Marqueissac : 04 77 71 39 85
xavier.demarqueissac@wanadoo.fr

© E. Leroy-Terquem

© E. Leroy-Terquem

Xavier de Marqueissac : inventorier et mobiliser

Structures de regroupement

Le recours à une structure de groupement est la troisième perspective offerte par l'étude. Aujourd'hui, les propriétaires représentant 10 % des surfaces sont adhérents à un groupement de sylviculteurs, 9 % à un syndicat. Chez les non adhérents, seuls 5 % ont l'intention de rejoindre un organisme. C'est sans enthousiasme qu'en 2003, Paul Rodier, président de la Communauté de communes de la montagne thiernoise, maire de Viscomtat (63), s'est engagé dans le lancement d'un groupement de sylviculteurs. « J'étais sceptique parce qu'au début de ma carrière d'élu, lorsque j'étais en charge de la filière bois au bureau du Parc naturel régional Livradois-Forez, toutes les tentatives se soldaient par des réussites relatives ou des échecs. J'étais donc réservé. » D'autant plus que les différents acteurs de la filière ne réussissaient pas à communiquer. « Moi j'étais l'élu de service qui écoutait tout le monde. Les propriétaires n'étaient pas contents parce que leurs bois ne sortaient pas ; les scieurs n'étaient pas contents car les choses n'étaient pas cadrées et il y avait de la concurrence entre les scieurs locaux et les coopératives. » C'est dans ce climat que le groupement des sylviculteurs de la montagne thiernoise est né en 2007 : « Si on n'avait pas tenu 2 ou 3 ans, on n'aurait pas eu ce groupement. Mais finalement cela a été vécu par les propriétaires eux-mêmes, mais aussi par la Communauté de communes, comme une mise en valeur d'un secteur économique qui était complètement ignoré. » Les propriétaires ont pris conscience que leurs bois participaient au fonctionnement de la filière à tous les niveaux. Progressivement les élus ont donc laissé la main aux propriétaires privés. Aujourd'hui Paul Rodier se réjouit : « C'est vrai que la confiance s'est établie. Ils savent ce qu'ils peuvent demander aux élus. Il y a une maturité. Nous sommes responsables et on est devenu efficace. Il y a vraiment un acquis extraordinaire. » Suite au travail du CRPF RA, les groupements de sylviculteurs et associations syndicales de gestion forestière (ASGF) permettent



© M. de Galbert

aux sylviculteurs d'aller plus loin : c'est le cas de l'ASGF « Les sylviculteurs du Bugey » dans l'Ain, inaugurée en janvier 2009. « Alors que le groupement se limite à la vulgarisation auprès des sylviculteurs, l'association syndicale analyse les travaux et négocie leur mise en oeuvre », précise René Romeggio, maire de Bénonces (01) et trésorier de l'association. Plus précisément, la création de l'ASGF a apporté « un service supplémentaire aux adhérents puisque les petits propriétaires particuliers n'ont pas forcément la latitude de trouver les bons interlocuteurs : les entreprises pour faire les exploitations. Alors que là, l'association peut prendre ça en charge » M. Romeggio insiste sur les atouts d'une telle organisation : « Il faut 4 ha pour pouvoir bénéficier de subventions d'exploitation et d'entretien de la forêt. L'association se propose de regrouper un certain nombre de propriétaires pour arriver à ce minimum de 4 ha, de trouver les entreprises pour faire les travaux et pour monter à leur place les dossiers de demande de subventions ». Pour l'heure, l'association couvre tout le territoire du pays du Bugey et compte 213 adhérents. Prochainement, une convention devrait voir le jour pour définir les modalités d'intervention entre les propriétaires et la structure. « L'association va d'une part rechercher des entreprises pour effectuer les travaux, et d'autre part, monter des dossiers de demandes de subventions. Tout passera par la comptabilité de l'association syndicale. »

Eric Leroy-Terquem et Jean-Louis Rioual

*Les pourcentages présentés renvoient aux surfaces possédées par les propriétaires interrogés (et non à des nombres de propriétaires).

- Contacts : - Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise
63250 Celles-sur-Durolle - Tél. : 04 73 51 89 93
- Association syndicale de gestion forestière :
les sylviculteurs du Bugey
Contact : E. Hell (CRPF) Tél. : 04 79 81 42 74
eric.hell@crpf.fr



Une forêt gérée par les sylviculteurs du Bugey